

Compte-rendu conseil communautaire
de la Communauté de communes Cœur du Perche
Lundi 11 janvier 2021

Présents : Titulaires LUYPAERT, MAY, SABRAS, BACLE, CHEVEE, HAYE, LEMONNIER, LIGER, RIGOT, BOULAY, BOUVIER P., GOUAULT, LENAERTS, PECCHIOLI, PEUVRET, RIVIERE, CARRE, CHANDEBOIS, CHARRON, RODHAIN, BERTU, BOBIN, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, RADENAC, COUTANT, OLIVIER JM, DAGONEAU, GOUPY, BOUVIER JM,

Absents excusés : VAIL, LEFEBURE, SALIN, SENECHAL,

Laurence LEFEBURE étant absente donne tout pouvoir à Marc CARRE.

Agnès VAIL étant absente donne tout pouvoir à Pascal PECCHIOLI.

Marie Christine SALIN étant absente donne tout pouvoir à Patrick RODHAIN.

Claude SENECHAL étant absent donne tout pouvoir à Christelle RADENAC.

Marie-Alix DE CAFFARELLI a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

- **Installation du Conseil communautaire**

Monsieur Thierry LIGER souhaite la bienvenue à Monsieur Philippe GOUAULT. Il est ainsi installé délégué communautaire en lieu et place de Monsieur Guy VERNEY, pour la commune de Perche en Nocé.

- **Approbation du Procès-Verbal du 14 décembre 2020**

Le PV est adopté à l'unanimité.

- **Finances**

- Vote des BP 2021

L'ensemble des BP proposés est voté à l'unanimité (délibération n°001-2020 à n°010-2020).

Les résultats proposés ne font pas l'objet d'un vote lors de cette séance. Ils seront soumis de façon définitive au vote à l'occasion du vote des Comptes administratifs de 2020. Un budget annexe « santé » sera proposé ultérieurement.

- Vote des subventions aux coopératives scolaires

Il est proposé de verser les subventions suivantes, à raison de 8€ par élève :

Berd'Huis : 1 288€
Bretoncelles : 1 336€
Nocé (Perche en Nocé) : 712€
Préaux du Perche (Perche en Nocé) : 632€
Rémalard en Perche : 1 784€
Sablons sur Huisne : 1 208€

Ces subventions sont votées à l'unanimité (délibération n°011-2020).

- **Ressources Humaines**

- Indemnités de fin de contrat

Monsieur Daniel CHEVEE informe le conseil communautaire qu'à compter du 01/01/2021 les contrats signés par la Communauté de communes sont soumis à indemnité de fin de contrat dite « prime de précarité ». Celle-ci représentera une charge importante pour la collectivité. Il est ainsi proposé, quand cela est possible, de pouvoir diminuer les temps de remplacement. Ce pourrait être le cas sur le temps de certaines ATSEM quand le nombre de ces dernières est suffisant dans l'école par exemple.

- **Affaires scolaires/Restauration scolaire**

- Subvention voyage scolaire école de Berd'Huis

Il est proposé de soumettre au vote la subvention pour le voyage scolaire de l'école de Berd'Huis, initialement prévu en 2020, pour la somme de 3 168€ (18€ par élève et par jour) ainsi que la participation au transport.

Cette subvention est votée à l'unanimité (délibération n°011-2020).

- Coût moyen du repas

Comme évoqué au moment du vote du BP, il est proposé, afin de conserver les 2 modes de gestions des cantines scolaires (délégations et conventions de gestion), de plafonner le coût de la participation de la Cdc au repas, par rapport à une moyenne faite pour les 6 pôles de restauration. Au moment de chaque état de remboursement présenté par les communes en convention de gestion (par trimestre), outre les différents frais tels que les factures relatives aux assurances, contrôles... (remboursés par la Cdc aux communes), il est proposé de rembourser la partie « alimentation + personnel de confection des repas » jusqu'au prix de référence fixé aujourd'hui à 4,70€, duquel viendra en déduction la recette des familles.

Ce principe est accepté à l'unanimité (délibération n°012-2020).

- **Questions diverses**

- Désignation de représentants pour la Charte forestière et le PAT

Sont désignés par le conseil communautaire pour le projet de Charte forestière Messieurs Philippe GOUAULT et David COUTANT et pour le PAT Madame Chantal BACLE et Monsieur Patrick RIVIERE (délibération n°013-2020).

Il s'avère que 3 personnes doivent être désignées. Ce point sera ainsi remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire.

- Subventions OPAH

La Communauté de Communes a reçu deux demandes concernant l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat). Ces demandes, chacune de 1 000 €, concernent les communes de Perche-en-Nocé et de Sablons sur Huisne.

Le conseil communautaire décide d'accorder ces deux subventions de 1 000 €, sous réserve d'un avis favorable de l'ANAH (délibération n°014-2020).

Monsieur Thierry LIGER clôt la séance.

Le Président



T. LIGER